



APPEL INTERSYNDICAL INSERTION PROBATION

SPIP du GERS en mouvement !

Suite à l'appel intersyndical de la CGT Insertion et probation, du SNEPAP-FSU et de la Cfdt, les personnels du SPIP (CPIP et personnel administratif) se sont réunis le 8 mars 2016 en Assemblée Générale et ont décidé de rentrer dans l'action.

Pour rappel, ce mouvement fait suite à l'exclusion des personnels d'insertion et de probation des mesures indemnitaires exceptionnelles décidées en décembre 2015 par la DAP.

Cette marque de mépris de la DAP confirme le dédain dont elle a toujours fait preuve à l'égard des personnels d'insertion.

Quand il s'agit de donner un peu d'humanité à nos prisons, l'administration pénitentiaire aime bien communiquer sur la mission d'insertion. Pourtant, derrière cet affichage, les services vivent une réalité intenable: explosion des charges de travail, accumulation des priorités, conditions de travail extrêmement dégradées, souffrance au travail, ravage de la pré-affectation des CPIP...

Dans ce contexte déplorable, nous exigeons:

- L'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation, CPIP et DPIP, dans un calendrier établi et à échéance raisonnable.
- Une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire: augmentation dans les mêmes proportions que pour les autres filières des 2 régimes IFPIP et PSS pour les CPIP, IFO et PSS pour les DPIP, l'exclusion des corps particuliers de la filière d'insertion et de probation du RIFSEEP.
- L'égalité de traitement des ASS ayant intégré le corps des CPIP avant la note DAP de l'automne 2014, quant à la prise en compte de la PSS dans le calcul de la retraite.
- La suppression de la pré-affectation dès la prochaine promotion de CPIP.
- Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement en ressources humaines inscrit dans le plan de loi de finances pour 2017.

Les personnels du SPIP du Gers présents à l'assemblée générale ont décidé, à compter du 10 mars 2015:

- Le port d'un badge avec la mention « CPIP en colère »
- La lecture d'une déclaration liminaire avant chaque réunion
- L'envoi d'un courrier explicatif aux différentes autorités, aux élus et aux médias
- L'arrêt des tâches administratives connexes comme le remplacement du secrétariat
- La transmission des rapports, mails et fax accompagnée de la mention suivante:

« Actuellement en mouvement, les personnels du SPIP revendiquent l'ouverture de négociations statutaires, une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire pour la filière d'insertion et probation, l'abandon du RIFSEEP, la suppression de la pré-affectation, l'égalité de traitement des ASS ayant intégré le corps des CPIP et un recrutement permettant un véritable renforcement des SPIP »

Une prochaine assemblée générale des personnels est prévue pour la fin du mois de mars afin de réévaluer ces modalités d'action si l'absence de réponse à nos revendications le nécessite.